FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PM INKJOY INKS (ALL COLORS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : PM INKJOY INKS (ALL COLORS)

Code du produit : 1956751; 2176364; 1987871;2077243; PM INKJOY BALLPOINT PEN (ALL COLORS)

Description du produit : INKS for Papermate Inkjoy ballpoint pens. Papermate Inkjoy 100ST&RT, Papermate Inkjoy 300ST&RT, Papermate Inkjoy Wrap, Papermate Quatro Asst.

Type de produit : Liquide.

Autres moyens d'identification : PM INKJOY BALLPOINT PEN (ALL COLORS), PM INKJOY-CP ULV INKS (ALL COLORS); 1987871; 2176364; 2077243; 1956751

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Non applicable.

Utilisations non recommandées

Non applicable.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NWL France SAS
420 rue d'Estienne d'Orves
92700 - Colombes
France.

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : Aftersales.SERVICE@newellco.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : +33 (0)1 45 42 59 59

Fournisseur

Numéro de téléphone :

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK
Acute Tox. 4, H302
Skin Irrit. 2, H315
Eye Irrit. 2, H319
Aquatic Chronic 2, H411

PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK
Acute Tox. 4, H302
Skin Irrit. 2, H315
Eye Irrit. 2, H319
Aquatic Chronic 2, H411

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK
Acute Tox. 4, H302
Skin Irrit. 2, H315
Eye Irrit. 2, H319
Muta. 2, H341 (orale)
Aquatic Chronic 2, H411

PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK
Skin Irrit. 2, H315
Eye Irrit. 2, H319
Skin Sens. 1, H317
Aquatic Chronic 3, H412

PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK
Skin Irrit. 2, H315
Eye Irrit. 2, H319
Aquatic Chronic 2, H411

PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK
Skin Irrit. 2, H315
Eye Irrit. 2, H319
Aquatic Chronic 2, H411

PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK
Eye Irrit. 2, H319
Aquatic Chronic 2, H411

PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK
Skin Irrit. 2, H315
Eye Irrit. 2, H319
Aquatic Chronic 3, H412

PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK
Eye Irrit. 2, H319
Skin Sens. 1, H317
Aquatic Chronic 3, H412

PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK
Skin Irrit. 2, H315
Eye Dam. 1, H318
Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Composants de toxicité inconnue : 31.4 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë orale inconnue
34.8 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë cutanée inconnue
83.8 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue

Composants d'écotoxicité inconnue : Contient 31.4 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Pictogrammes de danger :

PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK



PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK



PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK



PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK



PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK



PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK



PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK



PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK



PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK



PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK



Mention d'avertissement :

PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK	Attention
PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK	Attention
PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK	Attention
PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK	Attention
PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK	Attention
PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK	Attention
PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN	Attention

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

		INK	
		PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK	Attention
		PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK	Attention
		PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK	Danger
Mentions de danger	:	PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (orale) Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK	Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK	Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK	Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Généralités : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage ou une protection auditive. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention : Recueillir le produit répandu. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Oui, applicable.

Avertissement tactile de danger : Oui, applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	REACH #: 01-2119488943-21 CE: 204-589-7 CAS: 122-99-6 Indice: 603-098-00-9	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	ETA [oral] = 1394 mg/kg	[1]
alcool benzylique	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Indice: 603-057-00-5	≥10 - ≤25	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	ETA [oral] = 1200 mg/kg ETA [dermique] = 2000 mg/kg	[1]
C.I. basic violet 1	CAS: 8004-87-3	≤10	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400	ETA [oral] = 413 mg/kg M [aigu] = 10	[1]
3-(p-anilinophénylazo) benzenesulfonate de sodium	CE: 209-608-2 CAS: 587-98-4	≤10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 4, H413	-	[1]
1,1'-oxydipropane-2-ol	CE: 203-821-4 CAS: 110-98-5	≤10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	CE: 203-919-7 CAS: 111-90-0	≤3	Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
(Z)-octadéc-9-énylamine	CE: 204-015-5 CAS: 112-90-3 Indice: 612-283-00-3	≤3	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 500 mg/kg M [aigu] = 10 M [chronique] = 10	[1]
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	CE: 235-741-0 CAS: 12645-31-7	≤3	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318	-	[1]
PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	REACH #: 01-2119488943-21 CE: 204-589-7 CAS: 122-99-6 Indice: 603-098-00-9	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	ETA [oral] = 1394 mg/kg	[1]

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

alcool benzylique	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Indice: 603-057-00-5	≤10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	ETA [oral] = 1200 mg/kg ETA [dermique] = 2000 mg/kg	[1]
1,1'-oxydipropane-2-ol	CE: 203-821-4 CAS: 110-98-5	≤10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
C.I. basic violet 1	CAS: 8004-87-3	≤10	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400	ETA [oral] = 413 mg/kg M [aigu] = 10	[1]
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	CE: 203-919-7 CAS: 111-90-0	≤5	Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
(Z)-octadéc-9-énylamine	CE: 204-015-5 CAS: 112-90-3 Indice: 612-283-00-3	≤3	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 500 mg/kg M [aigu] = 10 M [chronique] = 10	[1]
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	CE: 235-741-0 CAS: 12645-31-7	≤3	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318	-	[1]
PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	REACH #: 01-2119488943-21 CE: 204-589-7 CAS: 122-99-6 Indice: 603-098-00-9	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	ETA [oral] = 1394 mg/kg	[1]
alcool benzylique	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Indice: 603-057-00-5	≤10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	ETA [oral] = 1200 mg/kg ETA [dermique] = 2000 mg/kg	[1]
1,1'-oxydipropane-2-ol	CE: 203-821-4 CAS: 110-98-5	≤5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	CE: 203-919-7 CAS: 111-90-0	≤5	Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
chrysoïdine	CE: 207-803-7 CAS: 495-54-5 Indice: 611-151-00-2	≤5	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Muta. 2, H341 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1,	ETA [oral] = 1650 mg/kg M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1]

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

			H410		
9-[2-(ethoxycarbonyl)phényl] -3,6-bis(éthylamino) -2,7-diméthylxanthylium, sel avec acide 4,5-dihydro-5-oxo-1-(4-sulfophényl)-4-[(4-sulfophényl)azo]-1H-pyrazole-3-carboxylique (3:1)	CE: 265-499-1 CAS: 65138-66-1	≤3	Acute Tox. 4, H302	ETA [oral] = 500 mg/kg	[1]
(Z)-octadéc-9-énylamine	CE: 204-015-5 CAS: 112-90-3 Indice: 612-283-00-3	≤3	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 500 mg/kg M [aigu] = 10 M [chronique] = 10	[1]
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	CE: 235-741-0 CAS: 12645-31-7	≤3	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318	-	[1]
C.I. basic violet 1	CAS: 8004-87-3	≤3	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400	ETA [oral] = 413 mg/kg M [aigu] = 10	[1]
3-(p-anilinophénylazo) benzenesulfonate de sodium	CE: 209-608-2 CAS: 587-98-4	≤3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 4, H413	-	[1]
PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	REACH #: 01-2119488943-21 CE: 204-589-7 CAS: 122-99-6 Indice: 603-098-00-9	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	ETA [oral] = 1394 mg/kg	[1]
alcool benzylique	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Indice: 603-057-00-5	≤10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	ETA [oral] = 1200 mg/kg ETA [dermique] = 2000 mg/kg	[1]
sel d'amine et de phtalocyanine, contenant du cuivre, disulfo	CE: 215-523-1 CAS: 1328-51-4	≤10	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	-	[1]
1,1'-oxydipropane-2-ol	CE: 203-821-4 CAS: 110-98-5	≤10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	CE: 203-919-7 CAS: 111-90-0	≤3	Eye Irrit. 2, H319	-	[1]

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

(Z)-octadéc-9-énylamine	CE: 204-015-5 CAS: 112-90-3 Indice: 612-283-00-3	≤3	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 500 mg/kg M [aigu] = 10 M [chronique] = 10	[1]
PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	REACH #: 01-2119488943-21 CE: 204-589-7 CAS: 122-99-6 Indice: 603-098-00-9	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	ETA [oral] = 1394 mg/kg	[1]
alcool benzylique	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Indice: 603-057-00-5	≤10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	ETA [oral] = 1200 mg/kg ETA [dermique] = 2000 mg/kg	[1]
sel d'amine et de phtalocyanine, contenant du cuivre, disulfo	CE: 215-523-1 CAS: 1328-51-4	≤10	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	-	[1]
1,1'-oxydipropane-2-ol	CE: 203-821-4 CAS: 110-98-5	≤10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	CE: 203-919-7 CAS: 111-90-0	≤3	Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
(Z)-octadéc-9-énylamine	CE: 204-015-5 CAS: 112-90-3 Indice: 612-283-00-3	≤3	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 500 mg/kg M [aigu] = 10 M [chronique] = 10	[1]
PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	REACH #: 01-2119488943-21 CE: 204-589-7 CAS: 122-99-6	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	ETA [oral] = 1394 mg/kg	[1]

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

	Indice: 603-098-00-9				
alcool benzylique	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Indice: 603-057-00-5	≤10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	ETA [oral] = 1200 mg/kg ETA [dermique] = 2000 mg/kg	[1]
1,1'-oxydipropane-2-ol	CE: 203-821-4 CAS: 110-98-5	≤5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	CE: 203-919-7 CAS: 111-90-0	≤5	Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
9-[2-(ethoxycarbonyl)phényl]-3,6-bis(éthylamino)-2,7-diméthylxanthylium, sel avec acide 4,5-dihydro-5-oxo-1-(4-sulfophényl)-4-[(4-sulfophényl)azo]-1H-pyrazole-3-carboxylique (3:1)	CE: 265-499-1 CAS: 65138-66-1	≤3	Acute Tox. 4, H302	ETA [oral] = 500 mg/kg	[1]
(Z)-octadéc-9-énylamine	CE: 204-015-5 CAS: 112-90-3 Indice: 612-283-00-3	≤3	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 500 mg/kg M [aigu] = 10 M [chronique] = 10	[1]
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	CE: 235-741-0 CAS: 12645-31-7	≤3	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318	-	[1]
PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	REACH #: 01-2119488943-21 CE: 204-589-7 CAS: 122-99-6 Indice: 603-098-00-9	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	ETA [oral] = 1394 mg/kg	[1]
alcool benzylique	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Indice: 603-057-00-5	≤10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	ETA [oral] = 1200 mg/kg ETA [dermique] = 2000 mg/kg	[1]
1,1'-oxydipropane-2-ol	CE: 203-821-4 CAS: 110-98-5	≤10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	CE: 235-741-0 CAS: 12645-31-7	≤5	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318	-	[1]

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	CE: 203-919-7 CAS: 111-90-0	≤3	Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
(Z)-octadéc-9-énylamine	CE: 204-015-5 CAS: 112-90-3 Indice: 612-283-00-3	≤1	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 500 mg/kg M [aigu] = 10 M [chronique] = 10	[1]
PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	REACH #: 01-2119488943-21 CE: 204-589-7 CAS: 122-99-6 Indice: 603-098-00-9	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	ETA [oral] = 1394 mg/kg	[1]
alcool benzylique	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Indice: 603-057-00-5	≤10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	ETA [oral] = 1200 mg/kg ETA [dermique] = 2000 mg/kg	[1]
1,1'-oxydipropane-2-ol	CE: 203-821-4 CAS: 110-98-5	≤10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
chlorure de 9-[2-(ethoxycarbonyl)phényl] -3,6-bis(éthylamino) -2,7-diméthylxanthylium	CE: 213-584-9 CAS: 989-38-8	≤10	Acute Tox. 3, H301 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Repr. 1, H360 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 100 mg/kg M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1]
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	CE: 203-919-7 CAS: 111-90-0	≤3	Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
(Z)-octadéc-9-énylamine	CE: 204-015-5 CAS: 112-90-3 Indice: 612-283-00-3	≤3	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 500 mg/kg M [aigu] = 10 M [chronique] = 10	[1]
acide phosphorique, ester	CE: 235-741-0	≤3	Skin Corr. 1C, H314	-	[1]

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

d'éthyl-2 hexyle	CAS: 12645-31-7		Eye Dam. 1, H318		
chrysoïdine	CE: 207-803-7 CAS: 495-54-5 Indice: 611-151-00-2	≤1	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Muta. 2, H341 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 1650 mg/kg M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1]
PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	REACH #: 01-2119488943-21 CE: 204-589-7 CAS: 122-99-6 Indice: 603-098-00-9	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	ETA [oral] = 1394 mg/kg	[1]
sel d'amine et de phtalocyanine, contenant du cuivre, disulfo	CE: 215-523-1 CAS: 1328-51-4	≥10 - ≤25	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	-	[1]
alcool benzylique	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Indice: 603-057-00-5	≤10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	ETA [oral] = 1200 mg/kg ETA [dermique] = 2000 mg/kg	[1]
1,1'-oxydipropane-2-ol	CE: 203-821-4 CAS: 110-98-5	≤10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	CE: 203-919-7 CAS: 111-90-0	≤3	Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
(Z)-octadéc-9-énylamine	CE: 204-015-5 CAS: 112-90-3 Indice: 612-283-00-3	≤3	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 500 mg/kg M [aigu] = 10 M [chronique] = 10	[1]
PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	REACH #: 01-2119488943-21 CE: 204-589-7 CAS: 122-99-6 Indice: 603-098-00-9	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	ETA [oral] = 1394 mg/kg	[1]
alcool benzylique	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9	≤10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315	ETA [oral] = 1200 mg/kg ETA [dermique] =	[1]

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

	CAS: 100-51-6 Indice: 603-057-00-5		Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	2000 mg/kg	
1,1'-oxydipropane-2-ol	CE: 203-821-4 CAS: 110-98-5	≤5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	CE: 235-741-0 CAS: 12645-31-7	≤5	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318	-	[1]
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	CE: 203-919-7 CAS: 111-90-0	≤3	Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
(Z)-octadéc-9-énylamine	CE: 204-015-5 CAS: 112-90-3 Indice: 612-283-00-3	≤1	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 **Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.**	ETA [oral] = 500 mg/kg M [aigu] = 10 M [chronique] = 10	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Contact avec la peau : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxydes de soufre
oxydes de phosphore
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Directive Seveso - Seuils de déclaration

Critères de danger

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK E2	200 tonnes	500 tonnes
PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK E2	200 tonnes	500 tonnes
PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK E2	200 tonnes	500 tonnes
PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK E2	200 tonnes	500 tonnes
PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK E2	200 tonnes	500 tonnes
PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK E2	200 tonnes	500 tonnes

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

PNEC

Non disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles techniques appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide.

Couleur : Diverses

Odeur : Non disponible.

Seuil olfactif : Non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Point de fusion/point de congélation :

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :

Inflammabilité : Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion :

Point d'éclair : Vase clos: 101°C (213.8°F)

Température de décomposition : Non disponible.

pH : Non disponible.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C): Non disponible.

Solubilité :

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Coefficient de partition n-octanol/eau (log Pow) :

Pression de vapeur : Non disponible.

Densité relative :

Masse volumique :

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : Non disponible.

Propriétés comburantes : Non disponible.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation :

Poids moléculaire :

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat
PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 1260 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Anesthésique général Gastro-intestinal - Autres changements Rein, uretère et vessie - Autres changements **Rat - Voie cutanée - DL50** 14422 mg/kg Effets toxiques: Poumon, thorax ou respiration - Œdème pulmonaire aigu
alcool benzylique	**Rat - Voie orale - DL50** 1230 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale) Comportemental - Excitation Comportemental - Coma **Lapin - Voie cutanée - DL50** 2000 mg/kg
C.I. basic violet 1	**Rat - Voie orale - DL50** 413 mg/kg
3-(p-anilinophénylazo)benzenesulfonate de sodium	**Rat - Voie orale - DL50** 5 g/kg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Rat - Voie orale - DL50** 14800 mg/kg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 7500 mg/kg Effets toxiques: Nerf périphérique et sensation - Paralysie flasque sans anesthésie (généralement blocage neuromusculaire) Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale)
PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 1260 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Anesthésique général Gastro-intestinal - Autres changements Rein, uretère et vessie - Autres changements **Rat - Voie cutanée - DL50** 14422 mg/kg Effets toxiques: Poumon, thorax ou respiration - Œdème pulmonaire aigu
alcool benzylique	**Rat - Voie orale - DL50** 1230 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale) Comportemental - Excitation Comportemental - Coma **Lapin - Voie cutanée - DL50** 2000 mg/kg

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

1,1'-oxydipropane-2-ol	**Rat - Voie orale - DL50** 14800 mg/kg
C.I. basic violet 1	**Rat - Voie orale - DL50** 413 mg/kg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 7500 mg/kg Effets toxiques: Nerf périphérique et sensation - Paralysie flasque sans anesthésie (généralement blocage neuromusculaire) Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale)

PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 1260 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Anesthésique général Gastro-intestinal - Autres changements Rein, uretère et vessie - Autres changements **Rat - Voie cutanée - DL50** 14422 mg/kg Effets toxiques: Poumon, thorax ou respiration - Œdème pulmonaire aigu
alcool benzylique	**Rat - Voie orale - DL50** 1230 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale) Comportemental - Excitation Comportemental - Coma **Lapin - Voie cutanée - DL50** 2000 mg/kg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Rat - Voie orale - DL50** 14800 mg/kg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 7500 mg/kg Effets toxiques: Nerf périphérique et sensation - Paralysie flasque sans anesthésie (généralement blocage neuromusculaire) Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale)
chrysoïdine	**Rat - Voie orale - DL50** 1650 mg/kg
C.I. basic violet 1	**Rat - Voie orale - DL50** 413 mg/kg
3-(p-anilinophénylazo)benzenesulfonate de sodium	**Rat - Voie orale - DL50** 5 g/kg

PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 1260 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Anesthésique général Gastro-intestinal - Autres changements Rein, uretère et vessie - Autres changements

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

	Rat - Voie cutanée - DL50 14422 mg/kg Effets toxiques: Poumon, thorax ou respiration - Œdème pulmonaire aigu
alcool benzylique	**Rat - Voie orale - DL50** 1230 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale) Comportemental - Excitation Comportemental - Coma **Lapin - Voie cutanée - DL50** 2000 mg/kg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Rat - Voie orale - DL50** 14800 mg/kg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 7500 mg/kg Effets toxiques: Nerf périphérique et sensation - Paralysie flasque sans anesthésie (généralement blocage neuromusculaire) Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale)
PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 1260 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Anesthésique général Gastro-intestinal - Autres changements Rein, uretère et vessie - Autres changements **Rat - Voie cutanée - DL50** 14422 mg/kg Effets toxiques: Poumon, thorax ou respiration - Œdème pulmonaire aigu
alcool benzylique	**Rat - Voie orale - DL50** 1230 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale) Comportemental - Excitation Comportemental - Coma **Lapin - Voie cutanée - DL50** 2000 mg/kg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Rat - Voie orale - DL50** 14800 mg/kg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 7500 mg/kg Effets toxiques: Nerf périphérique et sensation - Paralysie flasque sans anesthésie (généralement blocage neuromusculaire) Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale)
PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 1260 mg/kg

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

	Effets toxiques: Comportemental - Anesthésique général Gastro-intestinal - Autres changements Rein, uretère et vessie - Autres changements **Rat - Voie cutanée - DL50** 14422 mg/kg Effets toxiques: Poumon, thorax ou respiration - Œdème pulmonaire aigu
alcool benzylique	**Rat - Voie orale - DL50** 1230 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale) Comportemental - Excitation Comportemental - Coma **Lapin - Voie cutanée - DL50** 2000 mg/kg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Rat - Voie orale - DL50** 14800 mg/kg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 7500 mg/kg Effets toxiques: Nerf périphérique et sensation - Paralysie flasque sans anesthésie (généralement blocage neuromusculaire) Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale)

PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 1260 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Anesthésique général Gastro-intestinal - Autres changements Rein, uretère et vessie - Autres changements **Rat - Voie cutanée - DL50** 14422 mg/kg Effets toxiques: Poumon, thorax ou respiration - Œdème pulmonaire aigu
alcool benzylique	**Rat - Voie orale - DL50** 1230 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale) Comportemental - Excitation Comportemental - Coma **Lapin - Voie cutanée - DL50** 2000 mg/kg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Rat - Voie orale - DL50** 14800 mg/kg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 7500 mg/kg Effets toxiques: Nerf périphérique et sensation - Paralysie flasque sans anesthésie (généralement blocage neuromusculaire) Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale)

PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

2-phénoxyéthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 1260 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Anesthésique général Gastro-intestinal - Autres changements Rein, uretère et vessie - Autres changements **Rat - Voie cutanée - DL50** 14422 mg/kg Effets toxiques: Poumon, thorax ou respiration - Œdème pulmonaire aigu
alcool benzylique	**Rat - Voie orale - DL50** 1230 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale) Comportemental - Excitation Comportemental - Coma **Lapin - Voie cutanée - DL50** 2000 mg/kg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Rat - Voie orale - DL50** 14800 mg/kg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 7500 mg/kg Effets toxiques: Nerf périphérique et sensation - Paralysie flasque sans anesthésie (généralement blocage neuromusculaire) Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale)
chrysoïdine	**Rat - Voie orale - DL50** 1650 mg/kg

PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 1260 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Anesthésique général Gastro-intestinal - Autres changements Rein, uretère et vessie - Autres changements **Rat - Voie cutanée - DL50** 14422 mg/kg Effets toxiques: Poumon, thorax ou respiration - Œdème pulmonaire aigu
alcool benzylique	**Rat - Voie orale - DL50** 1230 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale) Comportemental - Excitation Comportemental - Coma **Lapin - Voie cutanée - DL50** 2000 mg/kg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Rat - Voie orale - DL50** 14800 mg/kg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Rat - Voie orale - DL50** 7500 mg/kg Effets toxiques: Nerf périphérique et sensation - Paralysie flasque sans anesthésie (généralement blocage neuromusculaire) Comportemental - Somnolence (activité

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

déprimée générale)

PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol

Rat - Voie orale - DL50
1260 mg/kg
Effets toxiques: Comportemental - Anesthésique général Gastro-intestinal - Autres changements Rein, uretère et vessie - Autres changements

Rat - Voie cutanée - DL50
14422 mg/kg
Effets toxiques: Poumon, thorax ou respiration - Œdème pulmonaire aigu

alcool benzylique

Rat - Voie orale - DL50
1230 mg/kg
Effets toxiques: Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale) Comportemental - Excitation Comportemental - Coma

Lapin - Voie cutanée - DL50
2000 mg/kg

1,1'-oxydipropane-2-ol

Rat - Voie orale - DL50
14800 mg/kg

2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol

Rat - Voie orale - DL50
7500 mg/kg
Effets toxiques: Nerf périphérique et sensation - Paralysie flasque sans anesthésie (généralement blocage neuromusculaire) Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale)

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK					
PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK	500	N/A	N/A	N/A	N/A
2-phénoxyéthanol	1394	14422	N/A	N/A	N/A
alcool benzylique	1200	2000	N/A	N/A	N/A
C.I. basic violet 1	413	N/A	N/A	N/A	N/A
3-(p-anilinophénylazo)benzenesulfonate de sodium	5000	N/A	N/A	N/A	N/A
1,1'-oxydipropane-2-ol	14800	N/A	N/A	N/A	N/A
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	7500	N/A	N/A	N/A	N/A
(Z)-octadéc-9-énylamine	500	N/A	N/A	N/A	N/A
PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK					
PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK	500	N/A	N/A	N/A	N/A
2-phénoxyéthanol	1394	14422	N/A	N/A	N/A
alcool benzylique	1200	2000	N/A	N/A	N/A
1,1'-oxydipropane-2-ol	14800	N/A	N/A	N/A	N/A
C.I. basic violet 1	413	N/A	N/A	N/A	N/A
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	7500	N/A	N/A	N/A	N/A
(Z)-octadéc-9-énylamine	500	N/A	N/A	N/A	N/A

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK					
PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK	500	N/A	N/A	N/A	N/A
2-phénoxyéthanol	1394	14422	N/A	N/A	N/A
alcool benzylique	1200	2000	N/A	N/A	N/A
1,1'-oxydipropane-2-ol	14800	N/A	N/A	N/A	N/A
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	7500	N/A	N/A	N/A	N/A
chrysoïdine	1650	N/A	N/A	N/A	N/A
9-[2-(ethoxycarbonyl)phényl]-3,6-bis(éthylamino) -2,7-diméthylxanthylium, sel avec acide 4,5-dihydro-5-oxo-1-(4-sulfophényl)-4-[(4-sulfophényl)azo]-1H-pyrazole-3-carboxylique (3:1)	500	N/A	N/A	N/A	N/A
(Z)-octadéc-9-énylamine	500	N/A	N/A	N/A	N/A
C.I. basic violet 1	413	N/A	N/A	N/A	N/A
3-(p-anilinophénylazo)benzenesulfonate de sodium	5000	N/A	N/A	N/A	N/A
PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	1394	14422	N/A	N/A	N/A
alcool benzylique	1200	2000	N/A	N/A	N/A
1,1'-oxydipropane-2-ol	14800	N/A	N/A	N/A	N/A
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	7500	N/A	N/A	N/A	N/A
(Z)-octadéc-9-énylamine	500	N/A	N/A	N/A	N/A
PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	1394	14422	N/A	N/A	N/A
alcool benzylique	1200	2000	N/A	N/A	N/A
1,1'-oxydipropane-2-ol	14800	N/A	N/A	N/A	N/A
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	7500	N/A	N/A	N/A	N/A
(Z)-octadéc-9-énylamine	500	N/A	N/A	N/A	N/A
PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	1394	14422	N/A	N/A	N/A
alcool benzylique	1200	2000	N/A	N/A	N/A
1,1'-oxydipropane-2-ol	14800	N/A	N/A	N/A	N/A
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	7500	N/A	N/A	N/A	N/A
9-[2-(ethoxycarbonyl)phényl]-3,6-bis(éthylamino) -2,7-diméthylxanthylium, sel avec acide 4,5-dihydro-5-oxo-1-(4-sulfophényl)-4-[(4-sulfophényl)azo]-1H-pyrazole-3-carboxylique (3:1)	500	N/A	N/A	N/A	N/A
(Z)-octadéc-9-énylamine	500	N/A	N/A	N/A	N/A
PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	1394	14422	N/A	N/A	N/A
alcool benzylique	1200	2000	N/A	N/A	N/A
1,1'-oxydipropane-2-ol	14800	N/A	N/A	N/A	N/A
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	7500	N/A	N/A	N/A	N/A
(Z)-octadéc-9-énylamine	500	N/A	N/A	N/A	N/A
PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	1394	14422	N/A	N/A	N/A
alcool benzylique	1200	2000	N/A	N/A	N/A
1,1'-oxydipropane-2-ol	14800	N/A	N/A	N/A	N/A
chlorure de 9-[2-(ethoxycarbonyl)phényl]-3,6-bis (éthylamino)-2,7-diméthylxanthylium	100	N/A	N/A	N/A	N/A
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	7500	N/A	N/A	N/A	N/A
(Z)-octadéc-9-énylamine	500	N/A	N/A	N/A	N/A
chrysoïdine	1650	N/A	N/A	N/A	N/A

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	1394	14422	N/A	N/A	N/A
alcool benzylique	1200	2000	N/A	N/A	N/A
1,1'-oxydipropane-2-ol	14800	N/A	N/A	N/A	N/A
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	7500	N/A	N/A	N/A	N/A
(Z)-octadéc-9-énylamine	500	N/A	N/A	N/A	N/A
PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK					
2-phénoxyéthanol	1394	14422	N/A	N/A	N/A
alcool benzylique	1200	2000	N/A	N/A	N/A
1,1'-oxydipropane-2-ol	14800	N/A	N/A	N/A	N/A
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	7500	N/A	N/A	N/A	N/A
(Z)-octadéc-9-énylamine	500	N/A	N/A	N/A	N/A

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit/composant	Résultat
PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg
alcool benzylique	**Homme - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 48 heures Quantité/concentration appliquée: 16 mg **Cochon - Peau - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 100 % **Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 100 mg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 uL
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg
PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg
alcool benzylique	**Homme - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 48 heures Quantité/concentration appliquée: 16 mg **Cochon - Peau - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 100 % **Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 100 mg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 uL

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg

PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg
alcool benzylique	**Homme - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 48 heures Quantité/concentration appliquée: 16 mg **Cochon - Peau - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 100 % **Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 100 mg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 uL
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg

PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg
alcool benzylique	**Homme - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 48 heures Quantité/concentration appliquée: 16 mg **Cochon - Peau - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 100 % **Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 100 mg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 uL
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg

PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

alcool benzylique	**Homme - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 48 heures Quantité/concentration appliquée: 16 mg **Cochon - Peau - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 100 % **Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 100 mg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 uL
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg

PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg
alcool benzylique	**Homme - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 48 heures Quantité/concentration appliquée: 16 mg **Cochon - Peau - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 100 % **Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 100 mg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 uL
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg

PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg
alcool benzylique	**Homme - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 48 heures Quantité/concentration appliquée: 16 mg **Cochon - Peau - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 100 % **Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 100 mg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Peau - Irritant moyen**

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

	Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 uL
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg

PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg
alcool benzylique	**Homme - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 48 heures Quantité/concentration appliquée: 16 mg **Cochon - Peau - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 100 % **Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 100 mg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 uL
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg

PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg
alcool benzylique	**Homme - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 48 heures Quantité/concentration appliquée: 16 mg **Cochon - Peau - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 100 % **Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 100 mg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 uL
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg

PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

alcool benzylique	**Homme - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 48 heures Quantité/concentration appliquée: 16 mg **Cochon - Peau - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 100 % **Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 100 mg
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Peau - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 uL
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Peau - Faiblement irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation occulaire

Nom du produit/composant	Résultat
PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	**Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 6 mg **Lapin - Yeux - Irritant puissant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 250 ug
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 500 mg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 125 mg **Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 500 mg
PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	**Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 6 mg **Lapin - Yeux - Irritant puissant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 250 ug
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 500 mg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 125 mg **Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 500 mg
PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK	

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

2-phénoxyéthanol	**Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 6 mg **Lapin - Yeux - Irritant puissant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 250 ug
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 500 mg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 125 mg **Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 500 mg
chrysoïdine	**Lapin - Yeux - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 20 mg

PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 6 mg **Lapin - Yeux - Irritant puissant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 250 ug
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 500 mg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 125 mg **Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 500 mg

PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 6 mg **Lapin - Yeux - Irritant puissant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 250 ug
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 500 mg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 125 mg **Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 500 mg

PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Lapin - Yeux - Irritant moyen**

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

	Quantité/concentration appliquée: 6 mg **Lapin - Yeux - Irritant puissant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 250 ug
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 500 mg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 125 mg **Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 500 mg

PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 6 mg **Lapin - Yeux - Irritant puissant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 250 ug
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 500 mg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 125 mg **Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 500 mg

PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 6 mg **Lapin - Yeux - Irritant puissant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 250 ug
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 500 mg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 125 mg **Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 500 mg
chrysoïdine	**Lapin - Yeux - Irritant moyen** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 20 mg

PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 6 mg **Lapin - Yeux - Irritant puissant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

	Quantité/concentration appliquée: 250 ug
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 500 mg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 125 mg **Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 500 mg

PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 6 mg **Lapin - Yeux - Irritant puissant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 250 ug
1,1'-oxydipropane-2-ol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 500 mg
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Lapin - Yeux - Faiblement irritant** Quantité/concentration appliquée: 125 mg **Lapin - Yeux - Irritant moyen** Quantité/concentration appliquée: 500 mg

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Peau

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Résultat
PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
(Z)-octadéc-9-énylamine	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
(Z)-octadéc-9-énylamine	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
(Z)-octadéc-9-énylamine	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
(Z)-octadéc-9-énylamine	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
(Z)-octadéc-9-énylamine	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
(Z)-octadéc-9-énylamine	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
(Z)-octadéc-9-énylamine	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
(Z)-octadéc-9-énylamine	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
(Z)-octadéc-9-énylamine	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
(Z)-octadéc-9-énylamine	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Résultat
PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK	
(Z)-octadéc-9-énylamine	STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie)
PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK	
(Z)-octadéc-9-énylamine	STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK
(Z)-octadéc-9-énylamine — STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie)

PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK
(Z)-octadéc-9-énylamine — STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie)

PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK
(Z)-octadéc-9-énylamine — STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie)

PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK
(Z)-octadéc-9-énylamine — STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie)

PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK
(Z)-octadéc-9-énylamine — STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie)

PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK
(Z)-octadéc-9-énylamine — STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie)

PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK
(Z)-octadéc-9-énylamine — STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie)

PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK
(Z)-octadéc-9-énylamine — STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal, système immunitaire, foie)

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK	
(Z)-octadéc-9-énylamine	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK	
(Z)-octadéc-9-énylamine	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK	
(Z)-octadéc-9-énylamine	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK	
(Z)-octadéc-9-énylamine	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK	
(Z)-octadéc-9-énylamine	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK	
(Z)-octadéc-9-énylamine	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK	
(Z)-octadéc-9-énylamine	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK

(Z)-octadéc-9-énylamine	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK

(Z)-octadéc-9-énylamine	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK

(Z)-octadéc-9-énylamine	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Toxicité pour la reproduction :

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat
PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas* Âge: 32 jours; Taille: 18.3 mm; Poids: 0.107 g 344 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité
alcool benzylique	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Bluegill - *Lepomis macrochirus* 10 ppm [96 heures] Effet: Mortalité
C.I. basic violet 1	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas* Taille: 6.6 cm; Poids: 2.7 g 47 µg/l [96 heures] Effet: Mortalité **Aiguë - CL50 - Eau douce** Crustacés - Cyclopoid copepod - *Cyclops strenuus* 28.8 mg/l [48 heures] Effet: Mortalité
3-(p-anilinophénylazo)benzenesulfonate de sodium	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Snake-head catfish - *Channa punctata* 1550 µg/l [96 heures] Effet: Mortalité
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* - Nouveau-né Âge: 0 à 24 heures 3340 mg/l [48 heures] Effet: Mortalité **Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Channel catfish - *Ictalurus punctatus* Poids: 0.72 g 6010 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité
PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK	
2-phénoxyéthanol	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

	Âge: 32 jours; Taille: 18.3 mm; Poids: 0.107 g 344 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité
alcool benzylique	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Bluegill - *Lepomis macrochirus* 10 ppm [96 heures] Effet: Mortalité
C.I. basic violet 1	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas* Taille: 6.6 cm; Poids: 2.7 g 47 µg/l [96 heures] Effet: Mortalité **Aiguë - CL50 - Eau douce** Crustacés - Cyclopoid copepod - *Cyclops strenuus* 28.8 mg/l [48 heures] Effet: Mortalité
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* - Nouveau-né Âge: 0 à 24 heures 3340 mg/l [48 heures] Effet: Mortalité **Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Channel catfish - *Ictalurus punctatus* Poids: 0.72 g 6010 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité

PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas* Âge: 32 jours; Taille: 18.3 mm; Poids: 0.107 g 344 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité
alcool benzylique	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Bluegill - *Lepomis macrochirus* 10 ppm [96 heures] Effet: Mortalité
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* - Nouveau-né Âge: 0 à 24 heures 3340 mg/l [48 heures] Effet: Mortalité **Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Channel catfish - *Ictalurus punctatus* Poids: 0.72 g 6010 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité
C.I. basic violet 1	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas* Taille: 6.6 cm; Poids: 2.7 g 47 µg/l [96 heures] Effet: Mortalité

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

	Aiguë - CL50 - Eau douce Crustacés - Cyclopoid copepod - *Cyclops strenuus* 28.8 mg/l [48 heures] Effet: Mortalité
3-(p-anilinophénylazo)benzenesulfonate de sodium	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Snake-head catfish - *Channa punctata* 1550 µg/l [96 heures] Effet: Mortalité

PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas* Âge: 32 jours; Taille: 18.3 mm; Poids: 0.107 g 344 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité
alcool benzylique	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Bluegill - *Lepomis macrochirus* 10 ppm [96 heures] Effet: Mortalité
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* - Nouveau-né Âge: 0 à 24 heures 3340 mg/l [48 heures] Effet: Mortalité **Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Channel catfish - *Ictalurus punctatus* Poids: 0.72 g 6010 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité

PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas* Âge: 32 jours; Taille: 18.3 mm; Poids: 0.107 g 344 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité
alcool benzylique	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Bluegill - *Lepomis macrochirus* 10 ppm [96 heures] Effet: Mortalité
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* - Nouveau-né Âge: 0 à 24 heures 3340 mg/l [48 heures] Effet: Mortalité **Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Channel catfish - *Ictalurus punctatus* Poids: 0.72 g 6010 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas* Âge: 32 jours; Taille: 18.3 mm; Poids: 0.107 g 344 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité
alcool benzylique	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Bluegill - *Lepomis macrochirus* 10 ppm [96 heures] Effet: Mortalité
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* - Nouveau-né Âge: 0 à 24 heures 3340 mg/l [48 heures] Effet: Mortalité **Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Channel catfish - *Ictalurus punctatus* Poids: 0.72 g 6010 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité

PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas* Âge: 32 jours; Taille: 18.3 mm; Poids: 0.107 g 344 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité
alcool benzylique	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Bluegill - *Lepomis macrochirus* 10 ppm [96 heures] Effet: Mortalité
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* - Nouveau-né Âge: 0 à 24 heures 3340 mg/l [48 heures] Effet: Mortalité **Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Channel catfish - *Ictalurus punctatus* Poids: 0.72 g 6010 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité

PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas* Âge: 32 jours; Taille: 18.3 mm; Poids: 0.107 g 344 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité
alcool benzylique	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Bluegill - *Lepomis macrochirus* 10 ppm [96 heures]

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Effet: Mortalité

2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol

Aiguë - CL50 - Eau douce
Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* - Nouveau-né
Âge: 0 à 24 heures
3340 mg/l [48 heures]
Effet: Mortalité

Aiguë - CL50 - Eau douce
Poisson - Channel catfish - *Ictalurus punctatus*
Poids: 0.72 g
6010 mg/l [96 heures]
Effet: Mortalité

PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol

Aiguë - CL50 - Eau douce
Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas*
Âge: 32 jours; Taille: 18.3 mm; Poids: 0.107 g
344 mg/l [96 heures]
Effet: Mortalité

alcool benzylique

Aiguë - CL50 - Eau douce
Poisson - Bluegill - *Lepomis macrochirus*
10 ppm [96 heures]
Effet: Mortalité

2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol

Aiguë - CL50 - Eau douce
Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* - Nouveau-né
Âge: 0 à 24 heures
3340 mg/l [48 heures]
Effet: Mortalité

Aiguë - CL50 - Eau douce
Poisson - Channel catfish - *Ictalurus punctatus*
Poids: 0.72 g
6010 mg/l [96 heures]
Effet: Mortalité

PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol

Aiguë - CL50 - Eau douce
Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas*
Âge: 32 jours; Taille: 18.3 mm; Poids: 0.107 g
344 mg/l [96 heures]
Effet: Mortalité

alcool benzylique

Aiguë - CL50 - Eau douce
Poisson - Bluegill - *Lepomis macrochirus*
10 ppm [96 heures]
Effet: Mortalité

2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol

Aiguë - CL50 - Eau douce
Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* - Nouveau-né
Âge: 0 à 24 heures
3340 mg/l [48 heures]
Effet: Mortalité

Aiguë - CL50 - Eau douce
Poisson - Channel catfish - *Ictalurus punctatus*
Poids: 0.72 g
6010 mg/l [96 heures]

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Effet: Mortalité

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogKoe	FBC	Potentiel
PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK			
2-phénoxyéthanol	1.107	0.3493	Faible
alcool benzylique	0.87	-	Faible
1,1'-oxydipropane-2-ol	-1.5 à -0.7	4.57	Faible
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	-0.54	-	Faible
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	<0.3	-	Faible
PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK			
2-phénoxyéthanol	1.107	0.3493	Faible
alcool benzylique	0.87	-	Faible
1,1'-oxydipropane-2-ol	-1.5 à -0.7	4.57	Faible
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	-0.54	-	Faible
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	<0.3	-	Faible
PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK			
2-phénoxyéthanol	1.107	0.3493	Faible
alcool benzylique	0.87	-	Faible
1,1'-oxydipropane-2-ol	-1.5 à -0.7	4.57	Faible
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	-0.54	-	Faible
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	<0.3	-	Faible
PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK			
2-phénoxyéthanol	1.107	0.3493	Faible
alcool benzylique	0.87	-	Faible
1,1'-oxydipropane-2-ol	-1.5 à -0.7	4.57	Faible
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	-0.54	-	Faible
PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK			
2-phénoxyéthanol	1.107	0.3493	Faible
alcool benzylique	0.87	-	Faible
1,1'-oxydipropane-2-ol	-1.5 à -0.7	4.57	Faible
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	-0.54	-	Faible
PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK			
2-phénoxyéthanol	1.107	0.3493	Faible
alcool benzylique	0.87	-	Faible
1,1'-oxydipropane-2-ol	-1.5 à -0.7	4.57	Faible
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	-0.54	-	Faible
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	<0.3	-	Faible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK			
2-phénoxyéthanol	1.107	0.3493	Faible
alcool benzylique	0.87	-	Faible
1,1'-oxydipropane-2-ol	-1.5 à -0.7	4.57	Faible
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	<0.3	-	Faible
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	-0.54	-	Faible
PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK			
2-phénoxyéthanol	1.107	0.3493	Faible
alcool benzylique	0.87	-	Faible
1,1'-oxydipropane-2-ol	-1.5 à -0.7	4.57	Faible
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	-0.54	-	Faible
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	<0.3	-	Faible
PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK			
2-phénoxyéthanol	1.107	0.3493	Faible
alcool benzylique	0.87	-	Faible
1,1'-oxydipropane-2-ol	-1.5 à -0.7	4.57	Faible
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	-0.54	-	Faible
PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK			
2-phénoxyéthanol	1.107	0.3493	Faible
alcool benzylique	0.87	-	Faible
1,1'-oxydipropane-2-ol	-1.5 à -0.7	4.57	Faible
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	<0.3	-	Faible
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	-0.54	-	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

Résultats des évaluations PMT et vPvM

Mobilité : Non disponible.

Conclusion/Résumé : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conclusion/Résumé Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3082	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (alcool benzylique, C.I. basic violet 1)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (alcool benzylique, C.I. basic violet 1)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (alcool benzylique, C.I. basic violet 1)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (alcool benzylique, C.I. basic violet 1)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9 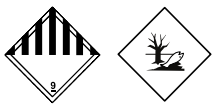	9 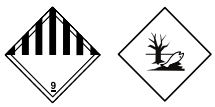	9 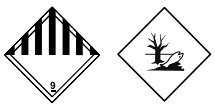	9 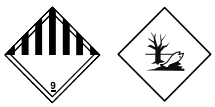
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Oui.	Oui.

Informations complémentaires

ADR/RID : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.
Code tunnel (-)

ADN : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

IATA : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié au-dessus de la limite pertinente.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié au-dessus de la limite pertinente.

Étiquetage : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Autres Réglementations UE

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air : Référencé

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau : Non inscrit

Précurseurs d'explosifs : Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Catégorie
PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK E2 **PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK** E2 **PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK** E2 **PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK** E2 **PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK** E2 **PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK** E2

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 :

PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	RG 84
1,1'-oxydipropane-2-ol	RG 84
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	RG 84
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	RG 34

PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	RG 84
1,1'-oxydipropane-2-ol	RG 84
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	RG 84
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	RG 34

PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	RG 84
1,1'-oxydipropane-2-ol	RG 84
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	RG 84
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	RG 34

PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	RG 84
1,1'-oxydipropane-2-ol	RG 84
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	RG 84

PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	RG 84
1,1'-oxydipropane-2-ol	RG 84
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	RG 84

PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	RG 84
1,1'-oxydipropane-2-ol	RG 84
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	RG 84
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	RG 34

PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	RG 84
1,1'-oxydipropane-2-ol	RG 84
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	RG 34
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	RG 84

PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	RG 84

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

1,1'-oxydipropane-2-ol	RG 84
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	RG 84
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	RG 34

PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	RG 84
1,1'-oxydipropane-2-ol	RG 84
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	RG 84

PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK

2-phénoxyéthanol	RG 84
1,1'-oxydipropane-2-ol	RG 84
acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle	RG 34
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	RG 84

Surveillance médicale renforcée : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Australie : Indéterminé

Canada : Indéterminé.

Chine : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Union économique eurasiatique : **Inventaire de la Fédération de Russie**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Japon : **Inventaire du Japon (CSCL)**: Indéterminé.
Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.

Nouvelle-Zélande : Indéterminé

Philippines : Indéterminé.

République de Corée : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Taïwan : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Thaïlande : Indéterminé.

Turquie : Indéterminé.

États-Unis : Indéterminé

Viêt-Nam : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
B = Bioaccumulables
FBC = Facteur de bioconcentration
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DMEL = dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IATA = Association international du transport aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
OMI = Organisation maritime internationale
M = mobile
N/A = Non disponible
P = Persistantes
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PMT = Persistant, mobile et toxique
PNEC = concentration prédite sans effet
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SGG = Groupe de séparation
T = Toxiques
vB = Très bioaccumulable
vM = très mobile
vP = Très persistant
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
vPvM = Très persistant et très mobile

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK	
Acute Tox. 4, H302	Jugement expert
Skin Irrit. 2, H315	Jugement expert
Eye Irrit. 2, H319	Jugement expert
Aquatic Chronic 2, H411	Jugement expert
PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK	
Acute Tox. 4, H302	Jugement expert
Skin Irrit. 2, H315	Jugement expert
Eye Irrit. 2, H319	Jugement expert
Aquatic Chronic 2, H411	Jugement expert
PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK	
Acute Tox. 4, H302	Jugement expert
Skin Irrit. 2, H315	Jugement expert
Eye Irrit. 2, H319	Jugement expert
Muta. 2, H341 (orale)	Jugement expert
Aquatic Chronic 2, H411	Jugement expert
PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK	
Skin Irrit. 2, H315	Jugement expert
Eye Irrit. 2, H319	Jugement expert
Skin Sens. 1, H317	Jugement expert
Aquatic Chronic 3, H412	Jugement expert
PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK	

RUBRIQUE 16: Autres informations

Skin Irrit. 2, H315	Jugement expert
Eye Irrit. 2, H319	Jugement expert
Aquatic Chronic 2, H411	Jugement expert
PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK	
Skin Irrit. 2, H315	Jugement expert
Eye Irrit. 2, H319	Jugement expert
Aquatic Chronic 2, H411	Jugement expert
PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK	
Eye Irrit. 2, H319	Jugement expert
Aquatic Chronic 2, H411	Jugement expert
PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK	
Skin Irrit. 2, H315	Jugement expert
Eye Irrit. 2, H319	Jugement expert
Aquatic Chronic 3, H412	Jugement expert
PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK	
Eye Irrit. 2, H319	Jugement expert
Skin Sens. 1, H317	Jugement expert
Aquatic Chronic 3, H412	Jugement expert
PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK	
Skin Irrit. 2, H315	Jugement expert
Eye Dam. 1, H318	Jugement expert
Aquatic Chronic 3, H412	Jugement expert

Texte intégral des mentions H abrégées

PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

RUBRIQUE 16: Autres informations

	exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PM INKJOY-CP ULV LIGHT GREEN BALL PEN INK

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 16: Autres informations

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 16: Autres informations

PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

PM INKJOY-CP ULV BLACK BALL PEN INK

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 4	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

RUBRIQUE 16: Autres informations

PM INKJOY-CP ULV BLUE BALL PEN INK

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

PM INKJOY-CP ULV BROWN BALL PEN INK

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 4	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Muta. 2	MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

PM INKJOY-CP ULV GREEN BALL PEN INK

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

PM INKJOY-CP ULV

RUBRIQUE 16: Autres informations

LIGHT GREEN BALL PEN INK

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

PM INKJOY-CP ULV ORANGE BALL PEN INK

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

PM INKJOY-CP ULV PINK BALL PEN INK

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

PM INKJOY-CP ULV RED BALL PEN INK

Acute Tox. 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

RUBRIQUE 16: Autres informations

Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Muta. 2	MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2
Repr. 1	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

PM INKJOY-CP ULV T BLUE BALL PEN INK

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

PM INKJOY-CP ULV VIOLET BALL PEN INK

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Date d'impression : 1/23/2025

Date d'édition/ Date de révision : 1/23/2025

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version : 0.01

RUBRIQUE 16: Autres informations

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.